



AUTORITE DELEGANTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

155, avenue Jansoulin

83740 LA CADIERE D'AZUR

Téléphone : 04 94 98 26 60

Télécopie : 04 94 98 26 69

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

EXERCICE 2018

Rapport établi conformément aux dispositions de l'article L. 2224- 5 du Code général des collectivités territoriales, du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et de la Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	3
2	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
	2.1 Evaluation du nombre de dispositifs d'assainissement non collectif du service	3
	2.2 Indice de mise en œuvre des prestations de l'assainissement non collectif	4
3	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
	3.1 Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif	4
	3.2 Tarif des autres prestations aux abonnés	4
	3.3 Références des délibérations fixant ces tarifs	5
	3.4 Recettes d'exploitation du service	5
	3.5 Commentaires sur le compte rendu financier 2018	6
4	QUALITE DU SERVICE-INDICATEURS DE PERFORMANCE	6
	4.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	6
	4.2 Acceptation du service par les usagers	11
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	11
	5.1 Montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	11
	5.2 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	11
	5.3 Montants prévisionnels des travaux	12

1 PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération SUD SAINTE BAUME a confié, par convention d'affermage, à compter du 18 mai 2012 la gestion de son service public d'assainissement non collectif au groupement solidaire constitué par la société « Groupe PIZZORNO Environnement » et la société « Détection Dérivation Réseaux ». La durée de cette convention est fixée à 12 ans, elle expire donc le 17 mai 2024.

Cette convention a été transférée, à compter du 30 juillet 2012, à la société « SPANC SUD SAINTE BAUME » au capital de 30 000 euros et dont l'actionariat est la société « Détection Dérivation Réseaux » (70% de participation au capital) et la société « Groupe PIZZORNO Environnement » (30% de participation au capital).

Au 1er janvier 2018 le périmètre du service public d'assainissement non collectif délégué à la société « SPANC SUD SAINTE BAUME » concerne la totalité du territoire communautaire soit les communes de Bandol, du Beausset, de La Cadière d'Azur, du Castellet, d'Evenos, de Riboux, de Sanary sur Mer, de Saint-Cyr sur Mer et de Signes.

Le 25 juin 2018, au vu du constat de difficultés affectant l'équilibre économique du service (difficultés d'évaluation des prestations par les usagers, refus de visite, fort taux d'impayés, défaut de mise en place de subventions etc..) était régularisé un protocole d'accord transactionnel actant de la fin anticipée du contrat de DSP passé avec la société SPANC SUD SAINTE BAUME, ledit protocole prévoyant un terme de la convention de gestion déléguée au 30.09.2018 prorogeable jusqu'au 31.12.2018, le versement d'une indemnité de fin anticipée du contrat déterminée et couverte en totalité par les résultats de la démarche de reprise-recouvrement des impayés du service par la CASSB (les impayés représentant au jour de la signature du protocole d'accord la somme de 440.270,54 € TTC à recouvrer par la Collectivité), versée pour partie au 30.09.2018 et 31.12.2018, puis au fur et à mesure de l'encaissement des factures par la régie, avec date butoire d'encaissement au 31.12.2023 sous réserve des admissions en non valeur qui viendraient en diminuer le montant sans que le fermier ne puisse s'y opposer.

2 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1 Evaluation du nombre de dispositifs d'assainissement non collectif du service :

A la date du 31 décembre 2018, cette évaluation, décomposée par commune, est:

Communes	Surfaces (ha)	Nbre d'habitants (Insee 2015)	Nbre de dispositifs
Bandol	858	7745	345
Le Beausset	3595	9374	1863
La Cadière d'Azur	3742	5532	1879
Le Castellet	4477	4166	838
Evenos	4195	2164	453
Riboux	1348	33	13
Sanary sur Mer	1924	16295	811
Saint-Cyr sur Mer	2115	11884	1047
Signes	13310	2785	578
TOTAUX	35564	59978	7827

Au total, le service compte 7 827 installations d'ANC en augmentation de 48 installations par rapport à 2017. Cette augmentation du parc (+0.6%) est liée aux constructions neuves.

2.2 Indice de mise en œuvre des prestations de l'assainissement non collectif :

A la date du 31 décembre 2018, l'indice de mise en œuvre du contrôle de l'ANC est de 89%.

:

Commune	Totaux	2017	2018	variation %
Bandol	342	317	321	93,86%
Le Beausset	1 853	1 573	1 657	89,42%
La Cadière d'Azur	1858	1 707	1 735	93,38%
Le Castellet	845	773	785	92,90%
Evenos	455	390	391	85,93%
Riboux	13	9	9	69,23%
Sanary sur Mer	799	745	767	95,99%
Saint-Cyr sur Mer	1 037	644	718	69,24%
Signes	577	541	546	94,63%
Totaux:	7 779	6 699	6 929	89 0/0

Ce faible taux d'avancement (89%) de la procédure de contrôle de l'ANC s'explique par le refus de certains usagers de la CASSB de laisser pénétrer les agents du délégataire sur leur propriété privée et ce malgré 2 lettres de relance.

3: TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICE

La tarification du contrôle de l'assainissement non collectif repose sur une redevance annuelle et sur des prix de prestations ponctuelles facturées à la demande des usagers:

3.1 Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif:

La redevance annuelle couvre les dépenses qui ont été engagées par le délégataire pour créer les inventaires initiaux, la base de données, réaliser les diagnostics initiaux ainsi que les contrôles périodiques obligatoires.

Redevance annuelle, € HT	Tarif Initial	K1	K2	2017	2018	Variation, %
Saint CYR sur MER €	45 € HT	0.94923	1.00944	42.29	42.8	1.2%
Autres communes	61 € HT	0.94923	1.00944	57.32	58.02	1.2%

La révision des prix est établie conformément aux dispositions de l'article 16 de la convention d'affermage par l'application successive des coefficients K1 et K2; le taux de la TVA tout au long de l'exercice 2017 est fixé à 10%.

3.2 Tarifs des autres prestations aux abonnés:

La tarification des autres prestations aux abonnés est:

Prestations ponctuelles, € HT	Tarif Initial	K2	2017	2018	Variation, %
Contrôle de conception	70	1.00944	69.81	70.66	1.2.%
Contrôle de réalisation	70	1.00944	69.81	70.66	1.2.%
Contrôle de mise hors service	65	1.00944	64.82	65.61	1.2.%
Diagnostic pour vente	70	1.00944	69.81	70.66	1.2.%

La révision de prix est établie conformément aux dispositions de l'article 16 de la convention d'affermage par l'application du coefficient K2; le taux de la TVA de l'exercice 2018 est fixé à 10%.

3.3 Références des délibérations fixant ces tarifs:

Les tarifs initiaux fixés lors de la notification de la délégation d'affermage ont été approuvés par la délibération du Conseil communautaire n°39/2012 du 23 avril 2012.

Aucune autre délibération du Conseil communautaire relative aux tarifs du service n'a été adoptée.

3.4 Recettes d'exploitation du service:

Les recettes d'exploitation du service sont:

PRODUITS	2017	2018	Variation, %
Produits d'exploitation	442 912	253 472	-43%
Produits exceptionnels	0	300 000	
Recette d'exploitation	442 912	553 472	25%

Le détail des recettes perçues par le fermier est donné dans le tableau ci-dessous:

Nature des produits d'exploitation 2018	Nombre	PU, €	Montant en €HT
Redevances annuelles de Saint CYR	1026	42.80	43 913
Redevances annuelles des autres communes	6632	58.02	384 789
Soit un total redevances annuelles			428 702
Prorata pour la période du 01/01/2018 au 31/05/2018*			178 624
contrôle des ventes	179	70.66	12 648.14
Contrôle de conception	158	70.66	11 164.28
Contrôle de réalisation	109	70.66	7701.94
Contrôle lors de la mise hors service	2	65.61	131.22
Soit un total redevances ponctuelles			31 646
Indemnité pour continuer le service du 1/10/2018 au 31/12/2018			43 200
Produits d'exploitation 2018			253 472

*Montant de la redevance perçue sur les 5 premiers mois de 2018 du 01/01/2018 au 31/05/2018

L'augmentation des produits d'exploitation exceptionnels s'explique par le cadre indemnitaire du protocole d'accord transactionnel relative à la fin de la convention de gestion déléguée du Service Public d'Assainissement Non Collectif mise en place afin de régulariser la situation des impayés.

Ce montant correspond à la fraction des impayés arrêtés au 30.06.2018, revenant au délégataire par les services du Trésor Public, à la condition et au fur et à mesure du recouvrement des factures impayées par la CASSB selon le mécanisme expliqué ci-dessus

Au 31 juillet 2018, le délégataire a perçu du TP, au titre des impayés antérieurs à la date de signature du protocole d'accord, la somme de 180 139 €.

Il a donc porté en provisions d'impayés la différence, soit: 119 861 € TTC.

Compte tenu de la prescription qui s'applique au delà d'un délai de 2 ans, il est peu probable que le délégataire perçoive l'intégralité de cette somme.

3.5 ; Commentaires sur le Compte Rendu Financier 2018 (CRF)

PRODUITS	2018	Variation	2017
Produits d'exploitation	253 472 €	-43%	442 912 €
<i>Facturation Redevances 2018 (période 01/06/17 au 31/05/18)</i>	<i>428 702 €</i>	<i>5%</i>	<i>408 336 €</i>
<i>Contrôles ponctuels</i>	<i>31 646 €</i>	<i>0%</i>	<i>31 659 €</i>
<i>Extourne sur FAE Redevances 2017 (période du 01/06/2017 au 31/12/2017)</i>	<i>- 250 076 €</i>	<i>0%</i>	<i>- 249 813 €</i>
<i>Factures Redevances à établir en 2018 (période du 01/06/2017 au 31/12/2017)</i>		<i>-100%</i>	<i>252 730 €</i>
<i>Prestation continuité du service (période 01/10/2018 au 31/12/2018)</i>	<i>43 200 €</i>		
Produits exceptionnels	300 000 €		
Indemnité fin de contrat selon protocole	300 000 €		
Produits divers de gestion			
TOTAL PRODUITS	553 472 €	25%	442 912 €

L'extourne de 250 076 € de 2018 correspond au prorata temporis (7/12 ème) des facturations des redevances effectuées pendant la période de facturation contractuelle qui s'étend du 1/06/2017 au 31/05/2018. Contrairement à l'année 2017, aucune somme n'a été inscrite dans la ligne "factures à établir en 2018 pour la période allant du 1/06/2018 au 31/12/2018", au motif que le contrat a connu une fin anticipée, dans le cadre du protocole transactionnel, le 30/09/2018.

4 – QUALITE DU SERVICE- INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif:

Les conformités ont été classées en 5 catégories définies ci-dessous:

Conforme (ou conforme avec réserves)	PAS DE TRAVAUX OBLIGATOIRES
Sans défaut	SUGGESTIONS D'AMELIORATION PAS DE TRAVAUX OBLIGATOIRES
Non conforme C	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE SI VENTE SOUS 1 AN
Non conforme A (risque sanitaire avéré) Non conforme B (risque environnemental avéré)	TRAVAUX POUR ARRETER LE RISQUE SOUS 4 ANS
Absente	REALISATION D'UNE INSTALLATION CONFORME DANS LES MEILLEURS DELAIS

Globalement, la conformité des installations d'ANC est la suivante:

Catégorie	Indications de travaux	Nombre	Pourcentage %
Conforme, ou conforme avec réserves	Pas de travaux	886	12.63
Sans défaut	Suggestions d'amélioration, Pas de travaux obligatoires	1692	24.12
Non conforme C	Travaux de mise en conformité sous un an	4367	62.25
Non conforme B Risque environnemental avéré	Travaux pour arrêter le risque sous 4 ans	0	0
Non conforme A risque sanitaire avéré	Travaux pour arrêter le risque sous 4 ans	51	0.73
Absente	Réalisation d'une installation conforme dans les meilleurs délais	19	0.27
Taux d'Avancement		7015	89.63%

Ce taux d'avancement assez faible s'explique par le refus des usagers de laisser pénétrer les agents du SPANC sur leur parcelle.

A la date du 31 décembre 2018, les taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non-collectifs s'établissaient pour chacune des communes à:

BANDOL	AU 31/12/2017	Variations 2018		AU 31/12/2018	Installations contrôlées	%
		Existant	Ventes			
Conforme	43	5	0	48	327	14,68%
Sans défaut	89	-7	5	87	327	26,61%
Non conforme C	183	-4	8	187	327	57,19%
Non conforme B	0	0	0	0	327	0,00%
Non conforme A	3	-1	0	2	327	0,61%
Absente	3	0	0	3	327	0,92%
TOTAL	321	-7	13	327	Avancement : :	94,78%

LE BEAUSSET	AU 31/12/2017	Variations 2018		AU 31/12/2018	Installations contrôlées	%
		Existant	Ventes			
Conforme	174	29	4	207	1682	12,31%
Sans défaut	399	-10	17	406	1682	24,14%
Non conforme C	106 6	-49	35	1052	1682	62,54%
Non conforme B	0	0	0	0	1682	0,00%
Non conforme A	14	-1	0	13	1682	0,77%
Absente	4	0	0	4	1682	0,24%
TOTAL	165 7	-31	56	1682	Avancement :	90,28%

LA CADIÈRE D'AZUR	AU 31/12/2017	Variations 2018		AU 31/12/2018	Installations contrôlées	%
		Existant	Ventes			
Conforme	232	18	4	254	1761	14,42%
Sans défaut	446	-3	15	458	1761	26,01%
Non conforme C	1041	-31	23	1033	1761	58,66%
Non conforme B	0	0	0	0	1761	0,00%
Non conforme A	12	-1	1	12	1761	0,68%
Absente	4	0	0	4	1761	0,23%
TOTAL	1735	-17	43	1761	Avancement :	93,72%

LE CASTELLET	AU 31/12/2017	Variations 2018		AU 31/12/2018	Installations contrôlées	%
		Existant	Ventes			
Conforme	92	4	0	96	786	12,21%
Sans défaut	145	-4	6	147	786	18,70%
Non conforme C	540	-12	8	536	786	68,19%
Non conforme B	0	0	0	0	786	0,00%
Non conforme A	7	-1	0	6	786	0,76%
Absente	1	0	0	1	786	0,13%
TOTAL	785	-13	14	786	Avancement :	93,02%

EVENOS	AU 31/12/2017	Variations 2018		AU 31/12/2018	Installations contrôlées	%
		Existant	Ventes			
Conforme	39	2	1	42	392	10,71%
Sans défaut	88	2	0	90	392	22,96%
Non conforme C	261	-10	6	257	392	65,56%
Non conforme B	0	0	0	0	392	0,00%
Non conforme A	3	0	0	3	392	0,77%
Absente	0	0	0	0	392	0,00%
TOTAL	391	-6	7	392	Avancement :	86,53%

RIBOUX	AU 31/12/2017	Variations 2018		AU 31/12/2018	Installations contrôlées	%
		Existant	Ventes			
Conforme	0	0	0	0	10	0,00%
Sans défaut	1	0	0	1	10	10,00%
Non conforme C	8	0	0	8	10	80,00%
Non conforme B	0	0	0	0	10	0,00%
Non conforme A	0	0	0	0	10	0,00%
Absente	0	1	0	1	10	10,00%
TOTAL	9	1	0	10	Avancement :	76,92%

SANARY SUR MER	AU 31/12/2017	Variations 2018		AU 31/12/2018	Installations contrôlées	%
		Existant	Ventes			
Conforme	48	15	0	63	774	8,14%
Sans défaut	187	2	2	191	774	24,68%
Non conforme C	525	-21	9	513	774	66,28%
Non conforme B	0	0	0	0	774	0,00%
Non conforme A	5	0	0	5	774	0,65%
Absente	2	0	0	2	774	0,26%
TOTAL	767	-4	11	774	Avancement :	95,44%

SAINT CYR SUR MER	AU 31/12/2017	Variations 2018		AU 31/12/2018	Installations contrôlées	%
		Existant	Ventes			
Conforme	112	23	0	135	736	18,34%
Sans défaut	138	-2	5	141	736	19,16%
Non conforme C	465	-27	16	454	736	61,68%
Non conforme B	0	0	0	0	736	0,00%
Non conforme A	3	1	1	5	736	0,68%
Absente	0	0	1	1	736	0,14%
TOTAL	718	-5	23	736	Avancement :	70,30%

SIGNES	AU 31/12/2017	Variations 2018		AU 31/12/2018	Installations contrôlées	%
		Existant	Ventes			
Conforme	33	8	0	41	547	7,50%
Sans défaut	170	-1	2	171	547	31,26%
Non conforme C	335	-10	10	327	547	59,78%
Non conforme B	0	0	0	0	547	0,00%
Non conforme A	5	0	0	5	547	0,91%
Absente	3	0	0	3	547	0,55%
TOTAL	546	-3	12	547	Avancement	94,64%

Le décompte des conformités par commune, exprimé en pourcentage, s'établit ainsi:

Commune	BANDOL	LE BEAUSSET	LA CADIÈRE	LE CASTELLET	EVENOS	RIBOUX	SANARY	Saint CYR	SIGNES
Conforme	14,7%	12.3%	14.4%	12.2%	10.7%	0 %	8.1%	18.3%	7.5%
Sans défaut	26,6 %	24.1 %	26 %	18.7%	23%	10 %	24.7%	19.6%	31.3%
Non conforme C	57,2%	62.5	58.7	68.2	65.5	80	66.2	61.7	59.8
Non conforme B	0 %	0.8 %	0 %	0 %	0%	0%	0%	0%	0%
Non conforme A	0.6%	0. %	0.7 %	0.7 %	0.7 %	0 %	0.6%	0.7 %	0.9 %
Absente	0.9%	0.24%	0.2%	0.1%	0%	10 %	0.3%	0.1%	0.5 %
Total	94.8%	90.3 %	93.7 %	93 %	86.5 %	76.9 %	95.4%	70.3 %	94.6 %

On peut relever que:

- Le pourcentage de conformité est assez homogène d'une commune à l'autre.
- Seulement 27% des installations d'ANC sont conformes ou ne présentent pas de défauts
- 62% des installations sont non conformes (catégorie C Principalement) et nécessiteraient que des travaux de mise en conformité soient engagés sous 1 an en cas de vente
- 1% nécessite que des travaux soient engagés avant 4 ans afin de supprimer tout risqué environnemental ou sanitaire.

4.2 Acceptation du service par les usagers:

Le service de contrôle est une obligation réglementaire qui incombe à la CASSB.

Le service fonctionne de façon très satisfaisante et permettra à terme de corriger les non-conformités constatées notamment à l'occasion des mutations de propriétés.

Cependant, le taux d'impayés proche de 36% révèle une incompréhension des usagers de la structure et du niveau tarifaire du service et plus généralement de la légitimité des contrôles associés.

Une communication simple et audible en matière tarifaire, un travail sur le mode de facturation et de recouvrement des factures doivent constituer des pistes de réflexion en vue de la regression de ce taux.

5 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire :

Néant

5.2 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service:

L'étude d'optimisation et d'extension des réseaux de collecte de l'assainissement collectif dans les zones densifiées d'assainissement non collectif lancée courant 2016 arrive en phase d'expertises technique et financière. La synthèse de cette étude permettra de définir le nombre d'utilisateurs raccordables aux réseaux de l'assainissement collectif.

5.3 Montants prévisionnels des travaux:

Au 31/12/2018, le service recense 7827 abonnés, parmi lesquels 268 propriétés ont été identifiées comme potentiellement raccordables (situées à moins de 100 mètres d'un réseau collectif). Ces travaux de raccordement sont à la charge des propriétaires. Le service d'assainissement de chaque commune pourrait instaurer une pénalité égale à 100% de la redevance d'assainissement collectif calculée sur la base des volumes d'eau potable consommés afin d'inciter les propriétaires à se raccorder.